



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 24 FEVRIER 2024

Affaire n° 17-20240224

Attribution du marché de « maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la route des Géraniums et la réalisation d'ouvrages de franchissement sur les ravines interceptées »

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er mars 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 16 février 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 43
- représentés : 5
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-quatre février à neuf heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jack Gence par Mansour Zarif, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Était absent :

Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 17-20240224

Attribution du marché de « maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la route des Géraniums et la réalisation d'ouvrages de franchissement sur les ravines interceptées »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2024,

Vu la publication de la consultation dans le Quotidien,

Vu le rapport n° 17-20240224 présenté au Conseil municipal du 24 février 2024,

Considérant l'appel d'offres lancé le 11 octobre 2023 pour une mission d'études et de maîtrise d'œuvre complète du projet de modernisation de la route des Géraniums intégrant le franchissement de toutes les ravines interceptées,

Considérant la mission d'études qui comprend une tranche ferme et des tranches optionnelles qui se décomposent de la manière suivante :

1. La tranche ferme :
 - Maîtrise d'œuvre complète : études préliminaire (EP), études avant-projet (AVP), étude de projet (PRO), assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT), conformité et visa d'exécution au projet (VISA), direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), opérations préalables à la réception des travaux (AOR) et ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)
 - Missions complémentaires :
 - les études géotechniques complémentaires (G2 PRO, G4 et G5),
 - les études hydrauliques et modélisation,
 - l'analyse des risques naturels (PPRN), PGRI sur la zone d'étude (inondation, mouvement de terrain, technologique, ...),
 - les dossiers réglementaires : note de cadrage et demande de cas par cas,
 - le suivi environnemental,
 - la vérification de l'ouvrage au parasismique,
 - l'étude des circulations phase travaux
2. Les tranches optionnelles
 - L'analyse de l'état initial du site et de son environnement
 - Les études de trafic, bruit et air
 - Le dossier d'évaluation environnementale
 - Le dossier d'autorisation / déclaration environnementale
 - La demande de permis d'aménager
 - La demande de COP auprès de la DEAL.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2024, au vu du rapport d'analyse, de procéder à l'attribution du marché comme suit :

Désignation	Attributaire	Montant total en € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la route des Géraniums et la réalisation d'ouvrages de franchissement sur les ravines interceptées	GROUPEMENT INGE-TEC / TRAVEE / LACQ GROUPE GEOTEC Ingénierie	Tranche ferme : 501 855, 90 € TTC Tranches optionnelles : 82 026 €TTC

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propre communaux,

Considérant que cette opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre du plan de solidarité territoriale (« PST 2 ») selon la répartition 15 % Commune, 85 % Département,

Le Conseil municipal,
réuni le samedi 24 février 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité,

Article 1 d'approuver et d'autoriser la signature de la passation du marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres :

Désignation	Attributaire	Montant total en € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la route des Géraniums et la réalisation d'ouvrages de franchissement sur les ravines interceptées	GROUPEMENT INGE-TEC / TRAVEE / LACQ GROUPE GEOTEC Ingénierie	Tranche ferme : 501 855, 90 € TTC Tranches optionnelles : 82 026 €TTC

Article 2 d'imputer la dépense correspondante au chapitre 20, compte 2031,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,